

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/02/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	BONAVERO Catherine qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à Patrick GINI, PERALTA Françoise qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Absent :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine.
Secrétaire de Séance	RAFFIN Christelle

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 07/01/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. DEBAT D'ORIENTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMETN DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée, par délibération en date du 7 janvier 2009, dans la procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Selon les articles L.110 et L121-1 du code de l'urbanisme, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit être élaboré afin de définir les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble du territoire communal et de déterminer les conditions permettant d'assurer le respect des principes majeurs de la loi Solidarité et Renouvellement urbain, notamment :

- l'équilibre entre renouvellement urbain et développement,
- la diversité des fonctions, la mixité sociale, la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'équipements et de services,
- l'utilisation économe de l'espace, la maîtrise des besoins en déplacements et la préservation de l'environnement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs de l'élaboration du PLU, sans vote car celui-ci aura lieu lors de l'arrêt du projet.

A cet effet, il expose aux membres de l'assemblée le contenu du PADD dont le diagnostic et les enjeux font ressortir quatre grandes orientations :

- un centre bourg redynamisé,
- une offre en logement développée et diversifiée,
- une dynamique économique renforcée,
- un cadre de vie et un environnement préservé et valorisé

M. le Maire précise que ce document n'est pas figé et peut être amené à évoluer tout au long de la procédure de révision du PLU et déclare le débat ouvert.

Les membres du Conseil Municipal retiennent le contenu du PADD qui est le reflet des différentes propositions émises. Néanmoins, quelques précisions sont à apporter concernant :

- la définition des zones à urbaniser, réservées à un habitat de standing,
- le développement de l'activité touristique de nature et d'été par un aménagement de structures légères sur le site du Replan,
- l'extension de la zone économique du Grand Essard,
- l'évolution des équipements, avec à l'étude d'un projet permettant éventuellement l'implantation de structures intercommunales sur le secteur de Clavières.

## **II. ETUDE RENFORCEMENT ELECTRIQUE**

M. le Maire communique à l'assemblée les devis établis par le SIDEC :

1°- Effacement de réseau BT Rue du Mont : Coût total : 47 150 € dont 8 769.90 € restent à la charge de la commune.

2° - Eclairage public Rue du Mont : Coût total : 2 240 € dont 1 344 € à la charge de la commune.

M. le Maire rappelle que pour le positionnement des lampes ou des coffrets électriques, le SIDEC consulte les propriétaires riverains. Toute remarque ou contre-proposition de ces derniers doit être adressée directement au SIDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'engagement des travaux précités et demande à ce que l'avis des propriétaires concernés par l'éclairage public soit pris en compte par le SIDEC lors de la réalisation des travaux.

## **III. ETUDE PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE,**

Par ailleurs, M. le Maire fait part des estimations effectuées par les Services de l'Équipement pour la réfection de la VC N° 13, les Loges d'Arbez, avec enduit monocouche, ainsi que des estimations de point à temps sur diverses voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au lancement de la consultation de plusieurs entreprises.

## **IV. ETUDE AUTRES DEVIS**

M. le Maire fait part des propositions concernant un contrat d'entretien chaufferies au gaz de la Gendarmerie et précise que l'entretien des 7 chaudières individuelles reste à la charge de la commune, propriétaire.

M. Alain ROLANDEZ est mandaté pour faire une étude comparative, sachant que le coût d'une intervention est de l'ordre de 108 €.

## **V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

M. le Maire informe l'assemblée que le résultat de clôture au 31/12/2008 s'élève à 120 793.76 €, montant stable depuis cinq ans. La commune, après les premières estimations des dépenses de fonctionnement devrait disposer d'environ 250 000 € pour réaliser des investissements en autofinancement.

Outre, les projets précités, M. le Maire dresse un premier état des investissements prévus et qui seraient à engager en 2009.

Par ailleurs, M. le Maire donne lecture du courrier en date du 19/02/2009 établi conjointement par M. Rodolphe BOUTON, directeur de l'Ecole de Septmoncel et Mme Aline LEGRAND,

Présidente de l'Amicale des Parents d'Elèves faisant part de leur projet d'installation d'une structure extérieure dans la cour de l'école.

Cet équipement comprend une structure de jeux à grimper, des barres fixes, du matériel d'escalade et des copeaux amortissants. Ce qui permettrait de diversifier les jeux de récréation et de stimuler de nouvelles compétences de coordination et de motricité.

Le coût de ce matériel représente un montant d'environ 11 000 € dont 7 000 € pourraient être pris en charge par l'Amicale des Parents d'Elèves. La commune est sollicitée pour la différence, soit 4 000 €.

En outre, des travaux seraient à prévoir, ravalement de mur et mur à monter, sécurisation de la zone.

## **VI. MISE EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS DEVENUS IRRECOURVABLES**

M. le Maire fait part d'un courrier de la Trésorerie de Saint-Claude en date du 17/02/2009 présentant un état de titres de 2002 qui n'ont pu être recouverts, d'une somme de 623.28 €, et proposant leur allocation en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 623.28 € et précise que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2009 au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

## **VII. SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DES AINES : ADHESION COMMUNE DE VIRY**

M. le Maire indique que la Commune de Viry, par délibération du 12 /09/ 2008, a émis le souhait d'adhérer au Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (S.M.A.A.H.J.), que ce dernier a donné son consentement et signale que les communes adhérentes au Syndicat doivent formuler leur avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'adhésion de la commune de Viry au Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura.

## **VIII. MISE A DISPOSITION ETRAVE 2008/2009**

M. le Maire rappelle que, par convention et depuis plusieurs années, l'ancienne étrave communale est, durant l'hiver, mise à la disposition de la commune de Bellecombe qui en assure l'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, maintient cette mise à disposition pour la somme de 200 € pour la saison 2008/2009 et étudiera la question d'un renouvellement pour la saison suivante avant le 31/05/2009.

## **IX. DEMANDE DE SOUTIEN DES MONITEURS DE SKI DE FOND CONCERNANT LA LOI L 212**

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 10/02/2009 de M. Laurent PICHERY s'exprimant au nom des moniteurs et salariés de la station de ski Les Gentianes à Morbier et

sollicitant un soutien auprès des municipalités suite à la loi L212 interdisant aux moniteurs de ski de fond l'enseignement de la pratique de ski alpin, sous peine de sanctions.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'interroge sur la pertinence de cette loi et souhaite que la particularité des petites stations jurassiennes soit prise en compte.

## **X. DEMANDE DE FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES : DEFENSE DU REGIME FORESTIER**

M. le Maire fait part d'un courrier en date du 23/01/2009 de M. le Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières exprimant ses craintes face aux nouvelles restructurations de l'ONF qui vont peser sur l'emploi et le développement local et demandant un soutien auprès des élus.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à renouveler son appui à la cause des communes forestières, en adressant à la FNCOFOR la délibération prise le 20/11/2008, à savoir une motion de soutien aux personnels de l'ONF.

## **XI. COURRIERS DIVERS**

### **A) LOGEMENT DE LA POSTE**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme MEQUIGNON en date du 25/01/2009 notifiant leur refus de régler le loyer du mois de novembre puisque leur déménagement est intervenu le 18 octobre.

M. le Maire regrette qu'aucun courrier précisant la date de leur départ n'ait été adressé à la mairie comme il le leur avait été demandé expressément et rappelle que la remise des clés a été effectuée le 27/12/2008. Le Conseil Municipal maintient sa position du 07/01/2009 et considère le loyer du mois de novembre, dû conformément à l'article 1737 du Code Civil.

### **B) COURRIER DE MME GEORGETTE GROSSIORD**

M. le Maire fait part du courrier de Mme Georgette GROSSIORD en date du 23/01/2009 remerciant l'intervention de la commune suite aux problèmes d'évacuations d'eaux pluviales sur l'Etain qui l'ont mise en litige avec le locataire de son garage.

### **C) COURRIER DE M. QUENTIN LAZZAROTTO**

M. Le Maire communique la demande d'autorisation de M. Quentin LAZZAROTTO, par son courrier du 02/02/2009, d'utiliser la piste de ski à roulettes du site du Replan lors du tournage de son prochain court-métrage pendant 2 jours, entre le 05 et le 13/04/2009.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **D) DEMANDE D'EMPLOI D'ETE**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Morgan JEGOUSSO reçu le 20/02/2009 sollicitant un emploi d'été au sein de la commune, à compter du 20 juin.

Un accord de principe est donné et des informations concernant les dates et la durée de l'emploi seront précisées ultérieurement, en fonction d'autres candidatures éventuelles.

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) MOTION DE SOUTIEN A M. LE MAIRE D'AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'annonce faite par voie de presse à M. le Maire d'Avignon-les-St-Claude de la fermeture de l'école à classe unique de sa commune, alors qu'il avait un engagement écrit de M. l'Inspecteur d'Académie du maintien de cette école pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'interroge sur les pertinences des politiques de l'Education Nationale en matière de fermeture d'école et de classe, décide d'apporter son soutien à M. le Maire d'Avignon-Les-St-Claude et souhaite que l'administration respecte son engagement écrit.

### **B) ADSL DANS LES ZONES D'OMBRE**

Mme Sylvie MICHAUD informe l'assemblée que les zones d'ombre existantes sur la commune privant certains administrés d'une connexion ADSL n'ont aucun rapport avec la décision du Conseil Municipal de ne pas avoir adhéré au projet Connectic 39. Les zones non éligibles le seraient restées.

En revanche, l'opérateur Orange lance une offre par satellite qui permettra de couvrir les zones d'ombre. Il sera alors possible de bénéficier de l'accès à internet haut débit.

### **C) IMPLANTATION D'UN CONTENEUR DE COLLECTE DE TEXTILE**

M. le Maire fait part d'une proposition d'implantation d'un conteneur de collecte de textile à Septmoncel dans le cadre du partenariat entre Le Relais Bourgogne, une entreprise à but socio-économique et l'ALCG (Association de Lutte Contre Le Gaspillage).

Le conseil municipal y est favorable à l'unanimité. Le conteneur pourrait être déposé sur le parking du garage communal ou au carrefour de la Vie-Neuve.

### **D) COMPTE-RENDU DE LA REUNION BOULANGERIE**

M. Nicolas GINDRE dresse un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 05/02/2009 sur le site de la future boulangerie.

Les plans définitifs ont été présentés et la répartition des logements a été modifiée comme souhaitée, à savoir :

- 1<sup>er</sup> étage : 1 T4, 1 T3 et 1 T2
- 2<sup>ème</sup> étage : 1 T4, 1 T3 et 1 T2
- 3<sup>ème</sup> étage : 3 appartements de type T3.

Les dossiers de consultation des entreprises pour appels d'offres sont prévus mi-mars. Les travaux commenceront mi-mai et la durée prévisionnelle est de douze mois.

Une concertation entre la Communauté de Communes et le Foyer Jurassien aura lieu pour une consultation conjointe des entreprises.

Par ailleurs, M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée que l'aménagement de la place sera éligible au fond FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

### **E) SIGNATURE DES ACTES NOTARIES**

M. le Maire confirme que l'acte d'échange des parcelles avec M. Bernard CLERC a été signé le 24/02/09. En revanche, l'acte de vente avec le Foyer Jurassien n'a pu être réalisé. Ce dernier

n'ayant pas reçu la délibération de la Communauté de Communes s'engageant à l'achat de la surface commerciale. Cette signature interviendra dans un futur proche.

#### F) FACTURE DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

M. le Maire rappelle, qu'en cas de grève du personnel enseignant, la municipalité oriente les enfants vers le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) « Les Petits Boulis ».

Suite à la grève du 27/11/2008, le CLSH a adressé une facture à la collectivité couvrant les frais d'accueil des enfants concernés, pour un montant de 106.76 €.

M. le Maire est surpris de recevoir ce courrier, considérant que la commune finance le déficit de la structure. Néanmoins, ce montant sera prit en charge dans la subvention annuelle.

Pour information, la subvention qui sera versée en 2009 par la commune en faveur de la crèche sera de 41 000 € et en faveur du CLSH de 36 000 €.

Un calcul de participation est en cours pour les communes environnantes qui bénéficient des services de la crèche et du CLSH, basé sur le nombre d'heures de fréquentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas mettre en place le service minimum en cas de grève, la collectivité finançant un Centre de Loisirs qu'elle met à disposition des familles.

#### G) RECENSEMENT

Mme Claudie PILLARD, coordinatrice communale, remercie MM. Damien MERMET et Jacques JOZ-ROLAND pour la qualité de leur travail d'agents recenseurs et la population pour l'accueil qu'elle a réservée aux agents.

M. le Maire remercie Mme Claudie PILLARD d'avoir pris en charge le recensement.

#### H) SUIVI ACTIVITE BUREAU DE POSTE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services postaux établissent chaque trimestre un suivi d'activité des bureaux de poste.

Il ressort que le bureau de poste de Septmoncel est ouvert au public 15 h 00 par semaine, que l'activité des guichets enregistrée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 représente en moyenne 5h27 par semaine, soit 0 h 21 de travail par heure d'ouverture au public, la moyenne départementale se situant à 0 h 47.

#### I) FORMATION PAR LE SIDEC DE L'OUTIL SIG

M. le Maire indique qu'une formation à l'outil SIG (logiciel cadastral) sera dispensée par le SIDEC à la Communauté de Communes le mercredi 04 mars.

#### J) ENTRETIEN AVEC LES MEMBRES DU PERSONNEL MUNICIPAL

M. Le Maire et M. Patrick GINI, adjoint au personnel, ont effectué les entretiens avec les membres du personnel. Aucune demande particulière n'a été formulée par les agents.

L'acquisition d'un aspirateur est sollicitée par Mme Dorothy REGAD pour les locaux de la mairie.

Par ailleurs, il serait souhaitable de prévoir le remplacement de Melle Florence PROST en cas d'absence.

#### K) REUNION POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire informe l'assemblée de la réunion en Mairie jeudi 26 février avec les services de la D.D.A, la D.D.E.A, le P.N.R, la DIREN, la DRIRE et la Chambre d'Agriculture qui feront part

de leurs remarques sur le diagnostic global. Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable y seront présentées.

L) RESTITUTION DE L'ANTEPENDIUM

M. le Maire rappelle que la collectivité a engagé la restauration de l'antependium de l'église. La restitution de cette œuvre aura lieu jeudi 26 février par le restaurateur accompagné d'un membre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M) CIRCULATION MONTEPILE

Mme Claudie PILLARD transmet un souci de priorité non respectée au niveau de la Rue du Centre à Montépile. M. le Maire souhaite dresser un inventaire des secteurs du village où il serait utile de poser un panneau « Céder le passage ».

Il est envisagé également d'aménager par une cuvette en béton sur la route de Montépile sur le secteur des grands champs.

N) COMMISSION DE SECURITE

M. le Maire indique que la Commission de Sécurité a effectué la visite des bâtiments de l'Hôtel des Monts Jura, du gîte « La Chandoline » et de la Maison Jeantet.

Toutes ces structures sont conformes à la réglementation.

Séance levée à 0 h 50

Affiché le 04/03/2009

Le Maire,

Raphaël PERRIN